

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2024\_041

**Objet : Arrêté de circulation et de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise TONETTI SARL en date du 18 mars 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de raccordement sur le domaine public Réseaux EU et AEP,  
Rue des Peupliers.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison de ces travaux, la circulation Rue des Peupliers sera interdite du **Mardi 2 Avril 2024 au Samedi 6 Avril 2024 (de 8h00 à 16h30)**.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire,

A Scionzier, le 18/03/2024

